Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 avril 2025

AZNAR CESSION PARCELLES BOISEES

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 20 avril 2025
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 5 janvier 2021 sous réserves d'incidents

DROIT DE PREFERENCE DES PROPRIETAIRES DE PARCELLES BOISEES

En application de l'article L. 331-19 du Code forestier
Vendeurs : Monsieur Maurice AZNAR, demeurant 6 allée Simon Bolivar, La Renaudière, Les Ors à ROMANS SUR ISERE (26100) ; Madame Denise BA née AZNAR, demeurant à ABIDAN 06 (Côte d'Ivoire), 06 BP 446 ; et Monsieur Jean-Michel AZNAR, demeurant à DOLOMIEU (38110), 219 chemin des Bruyères.
Rendent publique par la présente insertion la vente de parcelle boisée conformément à l'article L.331-19 du Code forestier.
Désignation : Commune de BOLLENE (VAUCLUSE) : Parcelle en nature de bois cadastrée : section H N° 863 pour 1ha 21a 20ca. Moyennant le prix global de : mille huit cents euros (1 800.00 €uros)
Tout propriétaire de parcelle(s) boisée(s) contigue(s) doit faire parvenir sa décision d'exercer son droit de préférence, aux conditions proposées, chez Maître Pierre SAURET, notaire à AMBERT (63600), 16 Boulevard Sully, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise contre récépissé, au plus tard dans les deux mois de l'affichage dans la Mairie de BOLLENE (VAUCLUSE), soit à compter du 29 mai 2020.
L'acte authentique de vente aura lieu dans les deux mois de la date de réception de l'exercice de ce droit.
Pour avis Le Notaire
3947012

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par le 20 avril 2025

Publié le 05/01/2021

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !